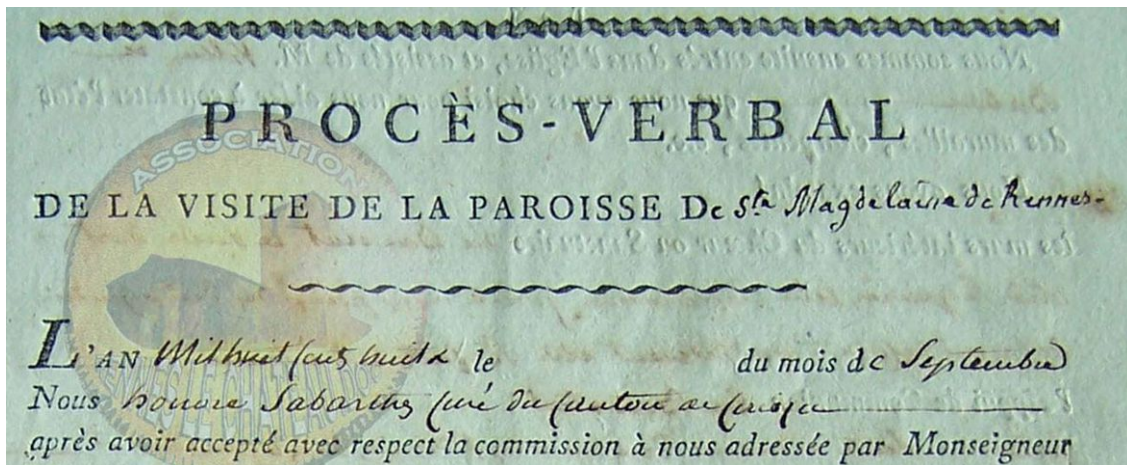
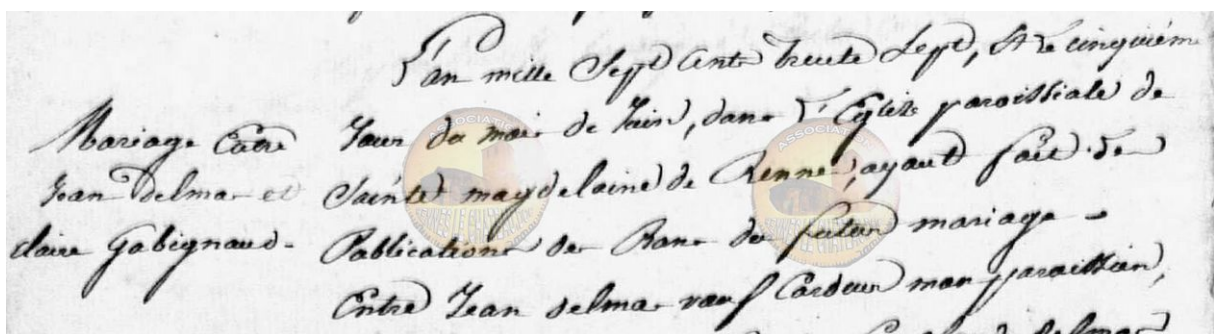


L'ORIGINE DU NOM DE L'ÉGLISE DE RENNES-LE-CHÂTEAU

Dans son *Dictionnaire topographique du département de l'Aude*, le chanoine Antoine Sabarthès donne l'extrait d'un document de 1185 issu des archives de la Haute-Garonne indiquant que l'église de Rennes-le-Château était consacrée à la Sainte Vierge : *territorium Beate Marie de Reddis*. Le siècle suivant, ce vocable est reconduit sous d'autres formes : en 1246 *Beata Maria de Reddas*, et en 1255 *Sancta Maria de Reddis*. Or, des documents remontant aux XVIII^e et XIX^e siècles montrent que la dédicace à la Vierge a laissé sa place à celle de Sainte Madeleine. On ne connaît pas la période exacte où cette substitution eut lieu mais elle est sans doute bien plus ancienne que les documents ne le disent.



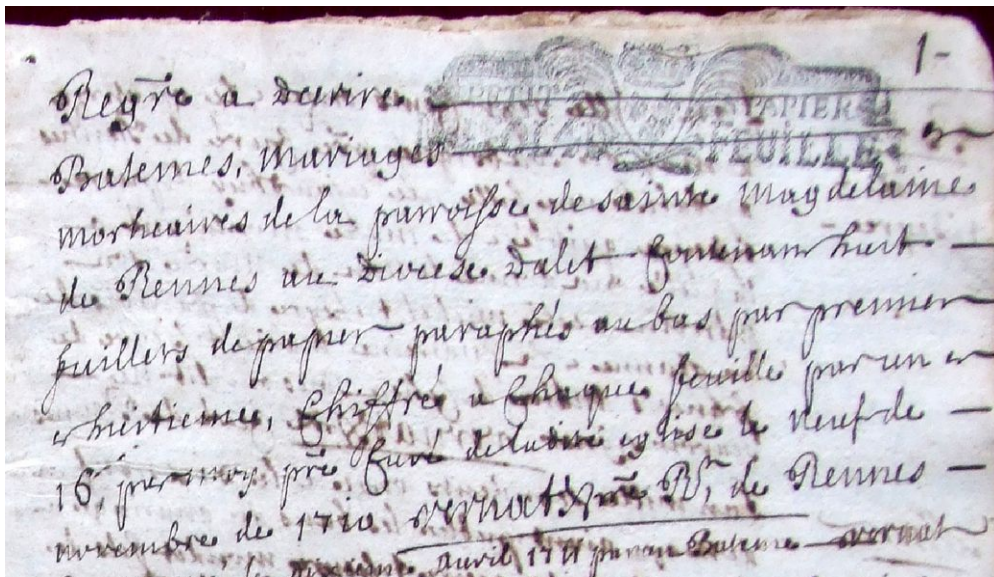
Extrait du compte rendu de la Visite Pastorale de 1808



Extrait du registre de 1747

Mariage entre
Jean Delmas et
Claire Gabignaud

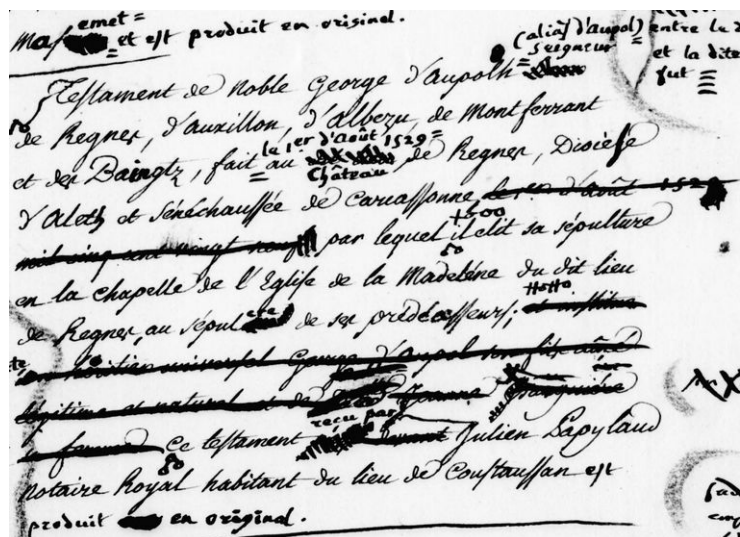
L'an mille sept cent trente-sept, et le cinquième
jour du mois de juin, dans l'église paroissiale de
Sainte Magdelaine de Rennes, ayant fait la
publication des bans du futur mariage
entre Jean Delmas ...



Extrait de 1710 du registre paroissial de 1694 de Rennes-le-Château

Registre à servir
 Baptêmes, Mariages
 Mortuaires **de la paroisse de Sainte Magdelaine**
 de Rennes au diocèse d'Alet concernant huit
 feuillets de papier paraphés au bas par premier
 et huitième chiffres à chaque feuille par un
 16 par moi prêtre curé de la dite église le neuf de
 novembre de 1710 Vernat Prêtre Recteur de Rennes

Durant ses recherches, l'infatigable Andrée Pottier a découvert que Georges d'Haupoul, dans son testament de 1529, évoque l'église Sainte Madeleine de Rennes-le-Château (1).



(1) Lire l'article *Testament de Georges d'Haupoul de Rennes* sur le lien suivant : https://www.rennes-le-chateau-doc.fr/Villes%20Villages/ville%20rennes%20le%20chateau/eglise/images/Testament_Georges_dHaupoul_1529.pdf

On ne connaît pas non plus la raison de ce changement mais Andree Pottie l'a peut-être découverte dans une étude de 1936 parue dans les *Annales de Bourgogne* sous la plume de M. Chaume qui traite précisément de ce sujet :

Sans doute, au cours de leur histoire — les documents sont là pour le montrer — quelques-uns de ces édifices ont vu modifier le vocable qu'ils avaient reçu à l'origine : mais c'est là un fait, somme toute, assez rare, et que les canons ecclésiastiques se sont appliqués à rendre impossible ¹. Hâtons-nous d'ailleurs d'ajouter que ce fait, lorsqu'il se présente, et précisément parce qu'il est anormal, est l'indice certain d'un incident considérable (déplacement de reliques, hospitalité donnée à un corps saint) dans la « vie » de l'édifice.

1. C'est durant la période qui s'étend du v^e au viii^e siècle que le saint devient le propriétaire de son église — et si bien propriétaire qu'on ne peut plus le déposséder sans risques. Les lois canoniques préciseront d'ailleurs (et en ceci elles ne feront que sanctionner des usages reçus) que nul vocable ne doit être substitué à un vocable plus ancien, et que si une église est détruite, on doit en édifier une autre, autant que possible à la même place, et la dédier au même saint. — Dans le cas d'une consécration nouvelle, il est vrai, on voit introduire parfois, aux côtés du titulaire primitif, un second titulaire qui, les circonstances aidant, prendra peu à peu la première place.

Puisque l'on sait qu'au XII^e siècle, l'église était dédiée à la Sainte Vierge et que plus tard ce vocable se perd au bénéfice de celui de Sainte Magdelaine, ne peut-on considérer que ce changement se fit dans les conditions expliquées par M. Chaume ?

Envoyer vos commentaires à : asso-RLC.doc@orange.fr
ou directement sur la news